Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_42-DE

Hautes Terres d'Oc

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial des HAUTES TERRES D'OC

Comité syndical du 20 octobre 2026

Nombre de membres : • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 13	L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix heures, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 9 octobre 2026	**Etaient présents** : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Patrick CHAPEAU, Gilles COMBES, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Michel PERALES (représente Christine BERNOT), Françoise PONS et Alain RICARD. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Pierre ESCANDE, Gorette RAYNAUD et Daniel VIDAL.
	Absents excusés : Christine BERNOT (donne pouvoir à Michel PERALES), Astrid SEGUIER, Marie-José BROUSSE, Jacqueline GRANIER et Jim RONEZ.
	Alain RICARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-30 – Approbation de la convention de partenariat avec Tarn Attractivité à propos de la visibilité du territoire des Hautes Terres d'Oc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc,
Vu le Projet de Territoire du PETR des Hautes Terres d'Oc s'articulant autour de la stratégie suivante : se doter de moyens d'être un territoire d'accueil

Considérant que le PETR des Hautes Terres d'Oc, en partenariat avec les Communautés de Communes du Haut Languedoc, Sidobre Vals & Plateaux et Thoré Montagne Noire, porte un projet de création de photothèque et de vidéothèque, 4 saisons,

Considérant que le territoire des Hautes Terres d'Oc est un territoire de moyenne montagne, avec de nombreux atouts (assez peu valorisés),

Considérant que la réussite d'une communication repose sur le fait d'être vue. Les canaux de diffusion de Tarn Attractivité disposent d'une notoriété plus importante que ceux du territoire (nombre d'abonnés, nombre de vues, etc).

Monsieur le Président présente le projet de convention de partenariat avec Tarn Attractivité portant coopération et développement touristique dans le cadre du projet « collectif éditorial – le Tarn vous veut du bien ».

Monsieur le Président précise que les contenus (photographies et vidéographies) seraient mis à disposition gracieusement de Tarn Attractivité. Cet effort financier indirect permettrait de gagner en visibilité.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_42-DE

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil syndical, à l'unanimité :
DÉCIDE d'approuver la convention de partenariat entre le PETR des Hautes Terres d'Oc et Tarn Attractivité.
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 20 octobre 2026.

Le Président,
Daniel VIDAL

Le secrétaire de séance,
Alain RICARD.